



Car Protection Services
Simple, direct.

EXTENSION PRIMO VPA

Document non contractuel - FP330TA Extension Primo VPA



Toutes marques, inférieurs à 3,5 tonnes (4x4 inclus).



De 0 à 6 ans.
Moins de 150 000 Km.



Véhicules neufs ou d'occasion (VP ou VU).
Hors usages tels que : taxi, auto-école, VSL, ambulance, pour spectacle, cascade, épreuve sportive ou de vitesse, rallye, course, société de location, transport de biens ou de personnes.



Véhicules essence, diesel, électrique, Hybride, GPL (si d'origine).



DURÉE & LIMITES TERRITORIALES

Pour les véhicules jusqu'à 147 kW (200 ch) : 12, 24, 36, 48 ou 60 mois.

Pour les véhicules de plus de 148 kW (201 ch et +) : 12 ou 24 mois.

Le contrat peut être résilié à tout moment, après 12 mensualités encaissées, sans frais, ni justificatifs (obligatoirement par écrit et en dehors d'une période de prise en charge).

La garantie est limitée aux réparations effectuées au sein de l'Union Européenne (hors DOM-TOM).

Pour les usages intensifs, il sera appliqué une franchise fixée à 150 € TTC par panne. En ce qui concerne les véhicules électriques, la batterie ne sera remplacée que si sa capacité est inférieure ou égale à 60 %.



PLAFONDS DES REMBOURSEMENTS

Pour toute la durée de la garantie, le plafond des remboursements peut atteindre jusqu'à 5 000 € TTC toutes interventions confondues, et il ne peut pas excéder la valeur argus kilométrique du véhicule appréciée au jour de la dernière panne.



APPLICABLE À CONDITION QUE

- Le véhicule soit réparé dans les ateliers d'un professionnel de l'automobile.
- Le véhicule n'ait pas été modifié ou transformé.
- Les pièces d'origine n'aient pas été remplacées par des pièces non conformes.
- La garantie soit déclarée à CPS dans les 5 jours suivant la vente accompagnée de la facture de vente et du certificat d'immatriculation.



SERVICES INCLUS

- Une notice d'information et un certificat de garantie vous seront expédiés par mail.
- Un Service Relation Clientèle gère les litiges en rapport avec la garantie du lundi au vendredi de 09h00 à 17h30 sans interruption.



TARIFS TAC

(Taxe d'assurance comprise)

- Pour les véhicules de 148 à 220 kW :
 - 39 € / mois
- Pour les véhicules de 221 kW et + :
 - 59 € / mois

à partir de 19 € / mois
Payables mensuellement

Extension Primo VPA

La prise en charge comprend les frais de pièces et de main d'œuvre, suivant le barème constructeur, occasionnés par la remise en état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses bénéficiant de la prestation. Le prix de la main d'œuvre remboursée sera le tarif affiché en vigueur du réparateur. Sont uniquement prises dans la couverture de la prestation, pour les véhicules de moins de 200 000 km au jour de la panne, les pièces suivantes :

- **MOTEUR** : Arbres à cames, Batterie électrique de traction, Bielles, Bloc moteur, Chemise, Capteur Point Mort Haut, Chaîne de distribution, Coussinets de bielles et bielles, Culasse, Culbuteurs, Groupe motopropulseur (uniquement le moteur électrique, le calculateur, le redresseur, l'onduleur et la transmission), Guide de soupapes et soupapes, Joint couvre Culasse, Joint de culasse, Joint spi, Pignons, Pistons, Pochette de rodage, Pompe à huile, Poulie damper ou poulie de vilebrequin*, Poussoirs, Segments, Sonde de niveau d'eau, Vilebrequin, Vis de culasse, Volant Moteur ou Bimasse*, Joints et tresses internes, Turbo et électrovanne*.
- **BOÎTE DE VITESSES** : Arbres primaire et secondaire, Carter hors choc, Capteur de vitesse, Différentiel, Éléments de synchronisation, Fourchettes internes et axes, Joints d'étanchéité sur boîte de transfert, Joints d'étanchéité, Leviers et biellettes internes, Pignons, Satellites et Planétaires, Roulements, Sélecteur internes, Synchro.
- **BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE, PILOTÉE OU ROBOTISÉE*** : Pièces internes et lubrifiées, Calculateur, Convertisseur de couple, Électrovanne, Bloc hydraulique, Capteurs de vitesse, Capteur de pression d'huile, Pompe à huile.
- **CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT** : Accouplement de ventilateur, Échangeur air/air, Pompe à eau, Radiateur moteur, Sonde de température d'eau, Ventilateur ou moto ventilateur.
- **CIRCUIT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE** : Alternateur, Démarreur, Régulateur de tension.
- **DIRECTION** : Crémaillère, Pompe de direction assistée ou moteur d'assistance, Vérin de direction.
- **FREINAGE** : Pompe à vide.
- **PONT (propulsion arrière)** : Pièces lubrifiées internes au pont, Couronnes, Pignon et roulements, Satellites. Ne sont pas pris en charge les pièces ou organes reconnus défectueux lors des contrôles prévente ou contrôle technique.
- **SYSTÈME D'ALIMENTATION** : Carburateur ou Boitier papillon, Pompe à carburant / de gavage, Pompe à injection (HP et HDI).

**Pièces prises en charge jusqu'à 120 000 Km au compteur au jour du sinistre.*

Ne sont jamais pris en charge au titre du présent contrat :

- Les petites fournitures, les fluides, les contrôles, l'entretien courant les réglages, les révisions périodiques ainsi que les articles de consommation courante comme les filtres à huile, à air, à combustible, les diagnostics, les réparations liées aux vibrations et bruits lors du fonctionnement du véhicule, les essais routiers, tous les travaux assimilés à un entretien normal du véhicule incluant toutes les préconisations du constructeur, les frais de traitement des déchets ainsi que les conséquences de l'usure normale d'une pièce due au kilométrage.
- Les pièces ou organes reconnus défectueux lors des contrôles prévente ou contrôle technique. Toutes interventions préconisées lors d'un contrôle technique, d'une révision, d'un contrôle ou d'une expertise, effectués avant la vente du véhicule, ne seront pas couvertes par le présent contrat.
- Les pannes survenant sur les équipements spécifiques du véhicule non nécessaires à sa locomotion (tels que les blocs frigorifiques, moteurs d'asservissement des hayons ou grues de levage...) quels qu'ils soient (monté d'origine, d'un équipement optionnel ou d'un équipement installé à titre accessoire).



 09 70 77 28 51

Car Protection Services SAS au capital de 102 000 € - R. C. S. Versailles 513 301 408 – TVA Européenne : FR39513301408
N°ORIAS 09 051 072 – www.orias.fr

Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L530-2 du Code de Assurances